

PROCES-VERBAL DE LA 29^e ASSEMBLEE CANTONALE DES DELEGUES DE L'AVECO – VLWO

10 février 2017, Kinderdorf, Loèche

DEUXIEME PARTIE

Michel Furrer, président de la VLWO, ouvre la 29^e assemblée cantonale ordinaire des délégués à 18h30. Il remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur engagement.

1. APPROBATION DU PV

Le PV de la 28^e assemblée cantonale ordinaire a été remis dans les délais statutaires avec l'invitation pour l'assemblée des délégués AVECO-VLWO de 2017. Le PV est accepté tel quel et le comité remercie chaleureusement son auteur, Mme Fabienne Pellaud.

Le comité n'a reçu aucune proposition individuelle dans les délais et propose donc l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du PV
2. Ratification du choix des membres du comité et des commissions cantonales
3. Rapport du caissier
4. Rapport des vérificateurs et adoption des comptes
5. Budget
6. Propositions des sections
7. Propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté sans modification.

2. RATIFICATION DU CHOIX DES MEMBRES DU COMITE ET DES COMMISSIONS CANTONALES

Le comité cantonal est composé de sept membres : quatre du Valais romand et trois du Haut-Valais. Il s'agit de :

David Rey (CO Derborence à Conthey),
Xavier Frossard (CO d'Octodure à Martigny),
Anouk Mévillot (CO de Leytron),
Adrienne Furrer-Mittaz (CO des Liddes)
Michel Furrer (CO de Goubing),
Roland Carlen (CO Naters),
et Alexandra Henzen (CO Zermatt).

Adrienne accueille officiellement Anouk et Alexandra, qui siègent au sein du comité cantonal pour la première année. Elle leur souhaite la bienvenue et les remercie de leur engagement.

3. RAPPORT DU CAISSIER

M. Roland Carlen, caissier, donne la lecture des comptes. En voici le résumé :

Recettes : 17'250.00 chf
Dépenses : 13'596.60 chf
Gain : 3'653.40 chf
Fortune au 31.12.2016 : 48'153.95 chf

4. RAPPORT DES VERIFICATEURS ET ADOPTION DES COMPTES

Mme Corinne Eberhardt, CO Viège et M. Mario Uhlemann, CO Naters, ont cette année encore fonctionné comme vérificateurs. Mme Eberhardt relève l'excellente tenue des comptes et propose leur adoption sans réserve. L'assemblée approuve les comptes à l'unanimité et en donne décharge au caissier, ainsi qu'aux vérificateurs. Michel Furrer remercie le caissier pour son travail et lui passe la parole pour la présentation du budget 2017.

5. BUDGET

Roland Carlen présente le budget 2017 de l'association cantonale AVECO-VLWO :

Recettes : 17'250.00 chf
Dépenses : 17'000.00 chf
Gain : 250.00 chf

Le budget est approuvé à l'unanimité sans aucune modification.

6. PROPOSITIONS DES SECTIONS

Chaque président présente brièvement les thèmes qui ont été abordés lors de la première partie. Les 2 présidents s'expriment dans leur langue maternelle, raison pour laquelle l'essentiel de leurs propos est traduit sur un Power Point présenté en parallèle.

Michel Furrer commence par présenter les points abordés avec les délégués de la VLWO:

- Fin de l'adhésion automatique des nouveaux enseignants à la VLWO et pistes pour recruter de nouveaux membres
- Introduction du Lehrplan 21 et conséquences directes sur l'enseignement

Adrienne Furrer-Mittaz continue en présentant les sujets discutés par les délégués de l'AVECO :

- Compte-rendu de la première prise de contact avec M. Lonfat, nouveau chef du Service de l'enseignement
- Débats autour du budget lors de la session parlementaire de décembre 2016
- Pertes de période d'enseignement au sein des établissements scolaires
- Enquête du SER sur la santé des enseignants

Mme Furrer-Mittaz continue avec quelques informations au sujet de notre caisse de pension, la CPVAL. Elle informe l'assemblée que M. Vernier, son directeur, est excusé. Ce dernier a envoyé un e-mail dans lequel il indique que les seules informations que la direction de CPVAL peut nous donner à l'heure actuelle sont celles qui se trouvent dans la lettre d'information de janvier 2017, lettre que chaque enseignant a reçu par la poste. Il affirme qu'il informera les associations en cas d'éléments nouveaux.

Michel Furrer informe les délégués des thèmes cantonaux que le comité a prévu d'aborder lors de la troisième partie, en présence des invités :

- 1) les finances cantonales
- 2) la place des nouvelles technologies dans l'enseignement
- 3) les coupes budgétaires en langues 2 et 3
- 4) dossiers en suspens auprès du Service de l'enseignement

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Le comité n'a reçu aucune proposition individuelle dans les délais statutaires. Michel clôt donc cette seconde partie et annonce que la troisième partie de l'assemblée, en présence des invités, commencera à 19h.

TROISIEME PARTIE

Michel Furrer salue M. le Conseiller d'Etat Oskar Freysinger, M. Lonfat, nouveau chef du Service de l'enseignement, ainsi que les autres invités et les collègues au nom du comité cantonal AVECO-VLWO. Il informe l'assemblée que pour faciliter la rédaction du PV, cette troisième partie est enregistrée.

Avant que le comité cantonal ne présente son rapport, Monsieur Roberto Schmidt, président de Loèche, est invité à nous dire quelques mots. Monsieur Schmidt nous souhaite tout d'abord la bienvenue dans sa commune. Il incite l'assemblée à percevoir la Raspille non comme une frontière, mais comme une rivière à partager. Après avoir affirmé l'importance de la stabilité et du calme pour l'Ecole valaisanne, il remercie l'ensemble des délégués présents pour leur engagement en faveur de la jeunesse et souhaite que l'éducation reste une priorité en termes d'investissements.

1. RAPPORT DU COMITE CANTONAL

1) Les finances cantonales :

En préambule, le président de la VLWO rappelle que le Parlement a renvoyé le paquet d'économies ETS2 au Conseil d'Etat. Ce dernier a désormais pour tâche d'élaborer un nouveau catalogue de mesures et de le présenter au Grand Conseil. Dans ce contexte laissant place à de nombreuses interrogations, la seule certitude est que l'école publique de notre canton est actuellement sous pression et que les économies ont des conséquences lourdes pour les enseignants, les élèves, ainsi que leurs familles.

2) La place des nouvelles technologies dans l'enseignement :

Adrienne Furrer-Mittaz rappelle que lors de sa dernière assemblée des délégués, le Syndicat des enseignants romands a voté une résolution concernant les MITIC à l'école. Cette résolution aborde la question de l'équipement des établissements. Adrienne rappelle que sans un équipement adéquat, les objectifs MITIC du PER ne peuvent être atteints et que l'utilisation des nouveaux moyens d'enseignement, notamment des activités interactives, n'est pas possible. Le comité cantonal est conscient que les investissements nécessaires sont du ressort des communes, mais estime qu'une impulsion politique cantonale est nécessaire.

3) Les coupes budgétaires en langues 2 et 3 :

Michel Furrer rappelle que depuis l'introduction de la nouvelle loi sur le CO, les professeurs de langues ont dû faire face à trop de changements. S'y ajoutent les problèmes d'équipements informatiques évoqués précédemment. La VLWO relève aussi que les élèves de gCO ne peuvent plus bénéficier d'appui en L2, en dépit de l'effectif des groupes qui va augmenter suite aux mesures d'économie. Le comité demande que cette possibilité soit réintroduite.

4) Dossiers en suspens auprès du Service de l'enseignement :

Adrienne Furrer-Mittaz explique aux délégués que tous les dossiers en suspens ont été évoqués lors de la première rencontre avec M. Lonfat. Le plus urgent actuellement concerne les pertes partielles ou totales de postes de travail suite à la mise en place des mesures d'économie en L2. Notre demande de prise de contact entre le Service de l'enseignement et la caisse cantonale de chômage est pour l'instant restée sans réponse. Le comité réitère donc celle-ci. Nous souhaitons également savoir où en est la mise sur pied d'un observatoire de l'enseignement qui a été évoquée plusieurs fois lors de la législature.

La présidente de l'AVECO passe ensuite la parole à Monsieur le Conseiller d'Etat Oskar Freysinger.

2. MESSAGES DES INVITES

1) Monsieur le Conseiller d'Etat Oskar Freyinger

Concernant les mesures d'économies ETS₂, Monsieur Freysinger rappelle que son département représente la moitié des employés d'Etat et que chacun se doit donc de faire un effort. Il explique au sujet des coupes en L2-L3 que l'allemand est une branche qui s'apprend de manière académique, alors que l'acquisition de l'anglais passe plus par la communication. Il estime par conséquent qu'une légère augmentation des effectifs en L2 ne posera pas de problèmes majeurs. C'est pour cette raison qu'il a choisi de faire les coupes en allemand d'abord. Monsieur Freysinger rappelle ensuite que le cycle d'orientation est le seul degré de la scolarité dans lequel le titulariat sous forme de périodes de décharge a été maintenu, alors qu'il s'agit de forfaits annuels pour nos collègues du primaire et du collège. Le nombre d'équivalents plein-temps perdus suite à la mise en œuvre des coupes en L2-L3 a été évalué à 10. Le chef du DFS affirme que les enseignants qui perdent plus de 20% de leurs périodes peuvent s'adresser au Service de l'enseignement qui les aidera à toucher les prestations de l'assurance chômage.

Suite aux remarques du comité concernant les coupes que l'école obligatoire subit alors que des investissements sont effectués dans le secondaire 2, Monsieur Freysinger tient à relever la bonne transition entre chaque cycle de la scolarité et les bons résultats des élèves valaisans dans les structures hors-cantons. Pour lui, il est nécessaire de maintenir un équilibre entre les différents systèmes, les différentes écoles du post-obligatoire, la formation duale, etc. Il existe de nombreuses passerelles qui permettent aux étudiants de passer d'une voie à une autre et ces passerelles sont précieuses. Monsieur le Conseiller d'Etat rappelle que la formation a un coût, mais qu'il s'agit d'un investissement pour le futur.

A propos du Lehrplan 21, Monsieur Freyinger informe l'assemblée que le calendrier de mise en œuvre est déjà clairement défini. L'introduction du Lehrplan 21 aura lieu dès la rentrée 2018. Le Conseiller d'Etat souligne toutefois la difficulté importante à trouver une adéquation entre le PER et le Lehrplan 21.

Enfin, au sujet des équipements informatiques et des difficultés soulevées par le comité cantonal, Monsieur Freyinger rappelle l'existence du centre cantonal ICT-VS, chargé de former les enseignants à l'utilisation des nouvelles technologies dans un contexte pédagogique. Il estime que les outils numériques ne sont pas une fin en soi, mais servent à soutenir l'enseignement.

2) Monsieur Jean-Philippe Lonfat, chef du Service de l'enseignement :

Monsieur Lonfat salue l'assemblée et rappelle qu'il a pris ses fonctions depuis à peine plus d'un mois. Il nous informe que des changements sont en cours dans l'organigramme du service, dans le but de clarifier et de simplifier sa structure. L'objectif est également de ramener la connaissance du terrain au sein du SE avec des responsables de l'école primaire (haut et bas) et du CO (haut et bas). Monsieur Lonfat espère pouvoir travailler en bonne intelligence avec les différentes associations et les remercie pour leur accueil et leur écoute.

3) Monsieur Samuel Rohrbach, président du SER :

En préambule, Monsieur Rohrbach rappelle l'importance d'une bonne coordination entre les différentes régions linguistiques. Il informe ensuite l'assemblée qu'une enquête sur la santé des enseignants sera lancée à la fin du mois de février et explique qu'il est très important pour le SER de compter sur une participation massive du corps enseignant afin de pouvoir défendre au mieux ce qui doit l'être.

4) Madame Marylène Volpi-Fournier, présidente de la FMEP :

Au sujet des mesures d'économie ETS₂, Madame Volpi rappelle qu'il y a à l'heure actuelle de grandes inconnues, car les recettes de 41 millions prévues ne rentreront pas. Le budget 2018 devrait boucler aux alentours de 0, mais la suite sera sans doute plus compliquée. Dans un tel contexte, la FMEP attend du Conseiller d'Etat en charge de l'éducation de défendre son domaine bec et ongles.

Madame Volpi informe ensuite l'assemblée sur le sondage que la FMEP a fait parvenir aux 13 candidates et candidats à l'élection au Conseil d'Etat valaisan. Selon notre faïtière, il est primordial de connaître le point de vue des candidats sur leur rôle d'employeur pour que chaque électeur et employé d'Etat puisse faire son choix en connaissance de cause. Les réponses des candidats sont disponibles sur le site internet de la FMEP.

Madame Volpi aborde ensuite le volet de notre caisse de pension, la CPVAL. Elle explique qu'un groupe de travail a été mis sur pied au sujet de la diminution des rentes. Suivant les décisions prises, il peut y avoir 20 à 30% de personnel qui pourrait partir dans les 7 ans à venir. Ce très haut taux de rotation implique que la HEP va devoir former du personnel, ainsi que l'académie de police. Il s'agit donc d'analyser les départs à la retraite naturels et de réaliser une étude pour voir comment on pourrait économiser comme cela.

Enfin, la présidente de la FMEP rappelle que les parts d'expérience ont été diminuées sur une année seulement, mais que la faïtière demandera que le 0.4 qui a été prélevé soit rendu aux personnes concernées.

DIVERS

Une enseignante demande à Monsieur Freysinger quelle est sa vision au sujet des enfants réfugiés qui viennent dans notre canton.

En préambule, Monsieur Freysinger rappelle qu'il y a deux départements concernés par cette problématique : le sien, ainsi que celui de Madame la Conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten. Ces deux départements collaborent lorsqu'il s'agit d'enfants et de jeunes en âge de scolarité. Du point de vue de Monsieur Freysinger, le problème concernant ces jeunes migrants est double : comment leur permettre d'intégrer au plus vite des classes sans que le niveau du groupe ne baisse, ni que l'ambiance en souffre. Il estime en effet que l'arrivée de réfugiés conduit à une trop grande hétérogénéité des groupes et craint pour la santé des enseignants qui ne sont pas formés pour y faire face. Une étude est actuellement en cours au sein du Service pour voir quelle est la meilleure procédure à adopter. Monsieur Freysinger évoque plusieurs pistes possibles : des cours d'appuis pour ces élèves, des classes de français intensif jusqu'à ce qu'un niveau minimal soit atteint pour suivre des cours normaux. Il est nécessaire de s'adapter, car chaque enfant est un cas particulier.

Suite aux réponses de M. Freysinger, la parole n'est plus demandée. Michel Furrer clôt donc la séance et invite l'ensemble des personnes présentes à l'apéritif offert par l'AVECO et la VLWO, puis au souper pour celles et ceux qui se sont inscrits.

L'assemblée est levée à 20h10.

La secrétaire de l'AVECO-VLWO
Anouk Mévillot